



# Règlement de l'accueil de loisirs périscolaires

*« Fonctionnement de l'accueil périscolaire de l'école élémentaire Jean Macé d'Uzès pour l'année 2018-2019 »*

La Ville d'Uzès organise un accueil de loisirs périscolaire le matin, le midi et le soir à l'école élémentaire de Jean Macé d'Uzès. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité la famille remplit obligatoirement une demande d'admission.

# HORAIRES D'ACCUEIL DES ENFANTS

L'accueil périscolaire débutera à partir du deuxième jour de la rentrée jusqu'au dernier jour de l'année scolaire. L'accueil de loisirs périscolaires est organisé dans une salle du groupe scolaire, ainsi que dans la cour d'école. Les études dirigées en fin de journée sont encadrées par les professeurs d'école et se déroulent dans les classes.

HEURES	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7H30-8H20	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
11H30-12H15	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
16H30-17h15	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
17h15-18h00	Etude surveillée	Etude surveillée	Etude surveillée	Etude surveillée
18h00-18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire du soir se déroule de la manière suivante :

- **16h30 à 17h15** : appel des élèves dans l'une des quatre salles d'études puis activités. Dans ce créneau horaire les parents peuvent récupérer leur enfant quand ils le souhaitent.
  - **17h15 à 18h00** : les élèves rentrent en classe pour faire leurs devoirs. À ce moment la porte de l'école est fermée et il vous faudra attendre 18h00 pour récupérer votre enfant.
- ® **18h00 à 18h30** : activités périscolaires et les parents peuvent également récupérer leur enfant.

## Article 1 – Inscription et achat de carnet

En période scolaire vous pouvez vous procurer un dossier d'inscription ainsi que des carnets les mardis entre 16h45 et 18h15 dans le hall d'entrée de l'école Jean Macé, et les mercredis entre 08h15 et 12h00. Idem pour le retour des dossiers.

Hors période scolaire et pendant les grandes vacances, les dossiers d'inscriptions peuvent être retirés et déposés au secrétariat de la mairie d'Uzès. De plus, le jour de la rentrée scolaire une permanence sera assurée dans le hall d'entrée de l'école entre 8h20 et 9h30 pour acheter des carnets.

Dans tous les cas le dossier est toujours disponible sur le site internet de la ville.

## Article 1.1 – Fréquentation

La fréquentation du service peut être continue (chaque jour de la semaine) où discontinue (certains jours de la semaine).

- **Matin** : Votre enfant donne son ticket à l'animatrice de l'accueil périscolaire.
- **Midi** : **Le matin en début de cours votre enfant signal à son enseignant qu'il reste à l'accueil périscolaire du midi**, et donne son ticket.
- **Soir** : **Le matin en début de cours votre enfant signal à son enseignant qu'il reste à l'accueil périscolaire du soir**, et donne son ticket.

## Article 2 – Discipline et règles de vie

### Les enfants doivent respecter :

- Les instructions données par l'équipe d'animation.
- Les règles de sécurité.
- Les animateurs.
- Les autres enfants présents.
- Le matériel et les locaux.

### Les parents sont tenus de respecter les horaires. En cas de non respect fréquent de ces règles de vie, la sanction sera la suivante :

- Avertissement oral
- En cas de récidive, courrier d'information aux parents
- En cas de nouvelle récidive, convocation des parents et de l'élève.
- En cas de nouvelle récidive, exclusion.

## Article 3 – Activités

L'accueil périscolaire laissera à l'enfant le choix de son activité (travail scolaire, lecture, jeux, sport, activité manuelle, repos) en groupe ou individuellement dans la salle d'accueil ou dans la cours.

## Article 4 – Sécurité et santé

### Arrivée de l'enfant à l'école

Régis DJIMALDET, coordonnateur périscolaire – Mairie d'Uzès - BP 71 103 – 30 701 Uzès Cedex

Portable : 06 38 66 07 51 – Courriel: r.djimaldet@uzes.fr

Le matin, la famille est responsable de la conduite de l'enfant jusqu'à l'entrée de l'école. Le midi et le soir, les enseignants accompagnent les enfants à l'accueil périscolaire.

#### **Fin de journée (Accueil périscolaire et étude)**

A 16h30 l'enfant autorisé à rentrer seul à son domicile est libéré à l'heure convenue. Pour les enfants qui restent à la garderie ou en étude les parents doivent impérativement venir **chercher les enfants avant 18h30**.

#### **Santé**

L'enfant malade n'est pas admis, le service n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants. En cas d'incident bénin, la famille est prévenue par téléphone. En cas d'évènement grave, accidentel ou non, les animateurs confient l'enfant au SAMU et les parents sont immédiatement informés.

## **Article 5 – Participation financière**

L'accueil de loisirs périscolaires est géré par la commune, la réglementation impose une adhésion annuelle. **L'adhésion est de 1€ pour l'année scolaire par enfant.** Ensuite vous pouvez acheter un carnet **les mardis entre 16h15 et 18h15 et les mercredis entre 8h15 et 12h00 dans le hall d'entrée de l'école Jean Macé**. Pour accueillir votre enfant à la l'accueil périscolaire un ticket vous sera demandé. Le coût d'un carnet de 10 tickets varie selon le quotient familial.

- **Quotient familial supérieur à 650€ coût du carnet 10€**
- **Quotient familial inférieur à 650€ coût du carnet 6€**

***Pour connaître votre quotient familial vous devez nous fournir votre justificatif de la caisse d'allocation familial.***

# PARTIE À REMETTRE À LA DIRECTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

Nous soussignés, Madame, Monsieur,

.....  
**Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire. Son acceptation conditionne l'admission de mon ou mes enfants.**

Nom et prénom de(s) l'enfant(s) :

.....  
**Signature :**

.....  
**POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT VEUILLEZ REMPLIR LA FICHE D'INSCRIPTION AINSI QUE LA FICHE SANITAIRE DE LIAISON CI-DESSOUS.**

## Fiche d'inscription à l'accueil périscolaire

Je soussigné, Mme. / M.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Déclare que mon enfant

.....  
Scolarité 2018/2019 en classe de ....., chez Mme. / M.

.....

- A reçu mon autorisation pour sortir seul après l'étude
- N'a pas reçu mon autorisation pour sortir seul après l'étude

Adresse de la famille :  
.....  
.....

Téléphone fixe : ..... Portable :  
.....

N° CAF : ..... N° MSA :  
.....  
N° Sécurité sociale :  
.....

Nom et prénom des personnes susceptibles de venir chercher votre enfant le temps de l'accueil périscolaire :  
.....  
.....

- j'autorise mon enfant à être photographié ou filmé dans le cadre des activités périscolaires afin d'illustrer des supports de communication (journal, affiches, site web, vidéo...) et donne mon consentement à la diffusion de l'image de mon enfant, et cela à titre gratuit. Ces photographies ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation ou diffusion commerciale. Oui  Non

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

À Uzès le ..... Signature :  
.....

**Fiche sanitaire de liaison**

**Allergies :**

- Asthme Oui  Non  Médicamenteuses Oui  Non
- Alimentaire Oui  Non  Autres Oui  Non
- Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir

.....  
.....  
.....

**Indiquez ci-après les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :**

.....  
.....  
.....

**Nom**                    **et**                    **téléphone**                    **du**                    **médecin**                    **traitant :**  
.....

Je, soussigné(e), Nom : ..... Prénom :

.....  
Responsable                    **légal**                    de                    l'enfant,  
.....

- **Autorise le directeur de l'accueil de loisir périscolaire, à prendre le cas échéant toutes mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant** en cas de malaise ou d'accident survenu durant les temps d'activités périscolaires, et notamment à appeler les urgences médicales ou à diriger l'enfant vers un hôpital.
- **Autorise tout médecin** à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de mon enfant.
- **Pathologies chroniques et aiguës:** les médicaments seront remis au responsable du périscolaire dans leur emballage d'origine avec notice d'utilisation le nom et prénom de l'enfant seront inscrits sur l'emballage **une décharge des parents sera nécessaire pour que l'enfant puisse prendre lui-même son traitement ainsi qu'une prescription médicale** détaillée avec nom, prénom, posologie, heure de prise et durée du traitement.

**À Uzès le** .....  
.....

**Signature :**